



Contestation d'une décision du Rectorat

Par **Cioran**, le **10/11/2020** à **15:30**

J'ai reçu une réponse négative du Rectorat ce 23 juillet 2020 .

J'ai fait un recours gracieux le 18 septembre 2020 avec AR le 21 septembre.

N ayant eu aucune réponse du Rectorat, je souhaite faire un recours contentieux au tribunal administratif.

Dois-je faire ce recours contentieux avant le 21 septembre ou après le 21 septembre (et ce jusqu'au 21 janvier 2021 en échéance).

En vous remerciant pour votre attention, bien cordialement.

Par **P.M.**, le **10/11/2020** à **16:35**

Bonjour tout d'abord,

Cer sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci...](#)